

Dispositif de suivi

Document stratégique de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Annexe 2: Rappel des objectifs
stratégiques et des critères –Partie
«activités, usages et politiques publiques»




**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exploitation des ressources minérales

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	MEMN. 6A. Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme MEMN. 6B. Anticiper les besoins futurs de la façade en granulats marins en autorisant des permis de recherche
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	NAMO. DE-OSE-IX-1. Mettre en adéquation les volumes de granulats marins autorisés à l'extraction avec les besoins à moyen et long termes identifiés dans les schémas régionaux des carrières (SRC) breton et ligérien et dans le DOGGM en prenant en compte les délais d'instruction, la variabilité naturelle des gisements et l'acceptabilité locale des projets.
Façade Sud Atlantique	SA. 6.1.1. Favoriser une approche globale des extractions de granulats terrestres et marins SA. 6.1.2. Planifier, aux échelles territoriales adaptées, les extractions en granulats marins en fonction des besoins et des enjeux écologiques SA. 6.1.3. Maintenir les points de débarquement des granulats marins SA 6.1.4. Développer les plans de gestion des sédiments à la bonne échelle (port, cellule hydro-sédimentaire...)

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO. D01-HB-OE11. Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D07-OE01 et MED. A1. Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres.
- MEMN, NAMO, SA. D07-OE02. Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques.
- MED. D07-A2. Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune

- MED. D07-B2. Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques, présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Exploitation et valorisation des ressources biologiques

Pêche professionnelle

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 3A. Opérer la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale</p> <p>MEMN. 3D. Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-VIII-1. Accompagner une filière de pêche professionnelle durable et responsable, performante techniquement, sécurisée et modernisée</p> <p>NAMO. DE-OSE-VIII-2. Conforter et favoriser la diversité des métiers et des pratiques de pêche</p> <p>NAMO. DE-OSE-VIII-3. Accompagner et favoriser le renouvellement de la flotte de pêche</p> <p>NAMO. DE-OSE-VIII-4. Assurer l'accès aux zones de pêche en particulier sur les secteurs de pêche « prioritaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteurs d'importance halieutique majeure des gisements classés de coquillages (en mer et sur l'estran) ; - zones de cohabitation historiques entre métiers de la pêche ; - secteurs d'importance vitale pour les activités de pêche (fréquentation) et secteurs à forte dépendance économique.

<p>Façade Sud Atlantique</p>	<p>SA. 1.1.1. Développer et moderniser les flottilles de pêche en préservant la diversité des métiers, dont les pêches artisanales</p> <p>SA. 1.1.3. Renouveler et moderniser les installations à terre</p> <p>SA. 1.2.1. Maintenir la ressource : exploitation de la ressource au Rendement Maximal Durable pour les stocks relevant de la PCP et selon les principes de durabilité pour ceux relevant d'une gestion locale, avec prise en compte des habitats</p> <p>SA. 1.2.2. Maintenir la capacité des organisations professionnelles à gérer la ressource en fonction de l'évolution des stocks</p> <p>SA. 1.2.3. Promouvoir des pratiques et du matériel de pêche (navires, engins, etc.) permettant une consommation énergétique optimisée</p> <p>SA. 1.2.4. Renforcer la gestion des déchets et leur valorisation dans l'activité de pêche professionnelle</p>
<p>Façade Méditerranée</p>	<p>M1. Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers à moderniser leur flottille et développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits.</p> <p>M3. Maintenir et valoriser les métiers de la pêche, améliorer ces derniers dans leur fonctionnement (sécurité maritime, sélectivité, efficacité énergétique), conjointement avec la pêche récréative.</p> <p>M4. Assurer l'attractivité des emplois de la pêche et l'aide à la création d'entreprises, notamment pour les jeunes.</p>

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE01. Et MED. E1. Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA D01-HB-OE07. MED. A4. Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Et MED. A7bis. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles.

- NAMO. D01-HB-OE08. Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE09 et MED. A5 . Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond).
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE03. Et MED. C3. Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI.
- MEMN, NAMO, SA D01-PC-OE04 et MED. C7. Limiter les captures des espèces vulnérables et en danger sur la façade Méditerranée.
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE05. Et MED. C4. Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi*) identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique.
- MEMN, NAMO, SA. D01-MT-OE02. Et MED. D2. Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés.
- MEMN, NAMO, SA. D03-OE01. Et MED. C5. Conformément à la politique commune de la pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.
- MEMN, NAMO, SA D04-OE01 et MED. C9. Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource.
- MEMN, NAMO, SA. D04-OE02. Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
- NAMO. D04-OE03. Et MED. C10. Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D10-OE02. Et MED. G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes.

Les critères BEE :

- ICES-D3-F-proxy « Rapport entre captures et indice de biomasse » (D3C1)
- ICES-D3-F « Taux de mortalité par pêche » (D3C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D22C2)

Aquaculture

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	<p>MEMN. 4A. Accroître la production piscicole marine de 40 % à l’horizon 2020 dans la façade maritime</p> <p>MEMN. 4B. Faciliter l’établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles</p> <p>MEMN. 4C. Encourager la transition des activités aquacoles vers des modèles durables et respectueux de la biodiversité</p>
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	<p>NAMO. DE-OSE-II-1. Favoriser l’attractivité des métiers maritimes et notamment celle des métiers du nautisme, de la pêche, des aquacultures afin d’assurer le renouvellement des équipages et lever les freins à l’embauche</p> <p>NAMO. DE-OSE-VIII-6. Développer et pérenniser une aquaculture durable en réservant les espaces maritimes et terrestres, nécessaires à l’activité</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 02.1.1. Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole</p> <p>SA. 02.1.2. Préserver des paramètres environnementaux adaptés au cycle d’élevage des espèces cultivées</p> <p>SA. 02.1.3. Limiter les risques sanitaires et zoo-sanitaires dans un contexte aquacole</p> <p>SA. 02.2.1. Limiter les déchets d’origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)</p> <p>SA. 02.2.2. Réduire les risques d’introduction et de dissémination d’espèces non indigènes</p> <p>SA. 02.3.1. Diversifier la production et anticiper le partage de l’espace, en évitant les habitats particuliers et les zones fonctionnelles à enjeu fort</p> <p>SA. 02.3.2. Assurer la compétitivité des entreprises</p> <p>SA. 02.3.3. Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale</p>

Façade Méditerranée

MED. N1. Soutenir les professionnels de l'aquaculture dans l'accès au foncier et aux infrastructures (dont les éoliennes à venir) et dans leurs démarches de labellisation, en évitant les habitats particuliers

MED. N2. Soutenir la sécurisation des infrastructures et du cheptel et accompagner les professionnels face aux menaces de maladies / mortalités

MED. N4. Favoriser la recherche et l'innovation pour développer de nouvelles pratiques et cultures d'espèces endémiques

MED. N6. Moderniser la filière aval via le développement des circuits courts et la valorisation des produits issus de l'aquaculture (filetage, etc.)

Les objectifs environnementaux :

- NAMO. D01-HB-OE08. Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*)

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MED. A2 (D07-A2). Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D7C1)

Commercialisation et transformation des produits de la mer

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord

MEMN. 3C. Soutenir les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources

MENM. 3.B. Promouvoir la commercialisation des produits de la mer

	<p>MEMN. 4D. Assurer le maintien de la capacité de commercialisation face au risque sanitaire</p> <p>MEMN. 4E. Soutenir les démarches de signe de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources</p> <p>MEMN. 4.F. Promouvoir la commercialisation des produits de la mer</p> <p>MENM. 12.F. Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins au profit de la qualité sanitaire et zoo-sanitaire des produits de la mer</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. TE-OSE-I-3. Améliorer la qualité sanitaire des eaux pour les produits de la mer et pour la baignade</p> <p>NAMO. TE-OSE-I-4. Prévenir et gérer les risques sanitaires liés aux échouages de certaines macroalgues et déchets</p>
<p>Façade Sud Atlantique</p>	<p>SA. 01.1.2. Valoriser les produits et sous-produits de la pêche</p> <p>SA. 02.3.2. Assurer la compétitivité des entreprises</p>
<p>Façade Méditerranée</p>	<p>MED. M2. Soutenir les démarches de labellisation et celles visant à assurer une gestion « partenariale » et durable des stocks et des écosystèmes.</p> <p>MED. M3. Maintenir et valoriser les métiers de la pêche, améliorer ces derniers dans leur fonctionnement (sécurité maritime, sélectivité, efficience énergétique), conjointement avec la pêche récréative.</p> <p>MED. M6. Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des ports de pêche / mixtes, pour favoriser de nouveaux emplois et permettre la vente de proximité et la dégustation.</p> <p>MED. M7. Soutenir et moderniser la filière aval en veillant à une bonne articulation entre le développement des circuits courts et des criées existantes.</p> <p>MED. N1. Soutenir les professionnels de l'aquaculture dans l'accès au foncier et aux infrastructures (dont les éoliennes à venir) et dans leurs démarches de labellisation, en évitant les habitats particuliers</p> <p>MED. N5. Améliorer l'intégration des activités de transformation / dégustation à proximité des sites de production</p> <p>MED. N6. Moderniser la filière aval via le développement des circuits courts et la valorisation des produits issus de l'aquaculture (filetage, etc.)</p>

Tourisme littoral et loisirs

Tourisme littoral

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	<p>MEMN. 11C. Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral</p> <p>MEMN. 11D. Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activité.</p>
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	<p>NAMO. TE-OSE-I-3. Nombre de jours dépassant le seuil d'alerte aux contaminations par les phycotoxines</p> <p>NAMO. TE-OSE-I-4. Prévenir et gérer les risques sanitaires liés aux échouages de certaines macroalgues et déchets</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 08.1.1. Favoriser les activités touristiques innovantes et durables, au-delà des seules communes riveraines de la mer</p> <p>SA. 08.1.2. Favoriser une approche équilibrée de l'offre d'hébergement permettant de répondre à tous les besoins, notamment l'hébergement des saisonniers</p> <p>SA. 08.1.3. Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)</p> <p>SA. 9.2.1. Garantir une qualité des eaux optimale pour le développement des activités économiques primaires et récréatives (baignade, loisirs nautiques)</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. R1. Accompagner les collectivités littorales et les professionnels dans leur stratégie de désaisonnalisation, de diversification et régulation de l'offre touristique</p> <p>MED. R3. Promouvoir une gestion intégrée des plages dans le respect des enjeux environnementaux et en intégrant les changements à venir</p>

Les objectifs environnementaux :

- MENM, NAMO, SA. D09-OE01, MED.F4. Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages.

Les critères BEE :

- « Dépassement réglementaire par la bactérie Escherichia coli et les entérocoques intestinaux dans les eaux de baignade » (D9C2)

Navigation de plaisance et sports nautiques

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	<p>MEMN. 8B. Encourager un nautisme durable accessible à tous</p> <p>MEMN. 8C. Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime</p> <p>MEMN. 11A. Conforter les démarches « Ports propres » des ports de plaisance pour diffuser les bonnes pratiques</p>
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	<p>NAMO. DE-OSE-I-3. Développer et partager la connaissance et le suivi de l'économie bleue de la façade NAMO</p> <p>NAMO. DE-OSE-II-1. Favoriser l'attractivité des métiers maritimes et notamment celle des métiers du nautisme, de la pêche, des aquacultures afin d'assurer le renouvellement des équipages et lever les freins à l'embauche</p> <p>NAMO. DE-OSE-VII-1. Favoriser l'accès à la pratique des activités nautiques dès le plus jeune âge</p> <p>NAMO. DE-OSE-VII-2. Sensibiliser à la pratique d'un nautisme durable et encourager les initiatives en ce sens (labellisation d'équipements respectueux de l'environnement, outil de formation gratuit en ligne)</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 7.1.1. Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable</p> <p>SA. 7.1.2. Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques</p> <p>SA. 7.2.1. Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre</p> <p>SA. 4.1.1. Pérenniser la façade sud-atlantique comme leader international dans le secteur de la glisse</p>

Façade Méditerranée

MED. Q1. Accompagner la plaisance vers un modèle intégrant l'innovation numérique et l'économie collaborative.

MED. Q2. Favoriser le développement de l'ensemble des sports nautiques / subaquatiques et de leur pratique par tous et notamment ceux vecteurs d'intégration et de cohésion sociale.

MED. Q3. Valoriser les ports de plaisance comme outils stratégiques de développement durable du territoire.

MED. Q4. Soutenir les dynamiques d'équipements et de services s'inscrivant dans une logique de développement durable (gestion des eaux usées, collecte des déchets, ...).

MED. Q5. Favoriser la mise en œuvre de solutions permettant d'optimiser les espaces portuaires existants.

MED. Q6. Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés et la mise en place de services auprès des plaisanciers.

MED. R2. Garantir une occupation exemplaire et réversible du DPM, respectant le principe de libre accès et s'inscrivant dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers et des paysages

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE09 et MED. A5. Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogame méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond).
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE03 et MED. H2. Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE04 et MED. F2. Limiter les rejets dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)

- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Pêche de loisir

Les objectifs socio-économiques :

Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	NAMO. DE-OSE-VIII-5. Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable
Façade Sud Atlantique	SA. 7.2.1. Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre
Façade Méditerranée	MED. M8. Accompagner la pêche récréative vers des pratiques raisonnées et responsables, dans le respect des engagements existants (Grenelle de la mer, plan biodiversité, etc.) et des professionnels.

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE03 et MED. A3. Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter les perturbations physiques des herbiers de zostère (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 miles
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE03. Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines* dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI
- MEMN, NAMO, SA. D03-OE01. Et MED. C5. Conformément à la politique commune de la pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.

- MED C7 (D01-PC-OE04). Limiter les captures des espèces vulnérables et en danger sur la façade Méditerranée
- MEMN, NAMO, SA. D10-OE02. Et MED. G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes.

Les critères BEE :

- « Rapport entre captures et indice de biomasse » (D3C1)
- « Taux de mortalité par pêche » (D3C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)

Industries et activités du secteur secondaire

Travaux publics maritimes et fluviaux

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est-Mer du Nord	<p>MEMN. 7.D. Faciliter le déchargement des sédiments de dragage</p> <p>MEMN. 7.E. Soutenir la filière de réemploi des sédiments de dragage au travers de la coopération inter portuaire et inter-filières</p>
Façade Méditerranée	<p>MED.O1. Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les pôles de compétitivité, les pôles régionaux, les établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés.</p> <p>MED.O2. Soutenir la constitution d'une filière de traitement et de valorisation à terre des sédiments de dragage et accompagner les initiatives permettant une optimisation des actions de dragage (mutualisation entre ports notamment).</p> <p>MED.O4. Optimiser la pose des câbles en vue de limiter les conflits d'usage liés notamment aux mouillages des navires, en évitant les habitats à enjeu fort.</p> <p>MED.O5. Favoriser l'utilisation et le recyclage des matériaux locaux dans les aménagements et travaux maritimes.</p>

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D08-OE06 et MED. H3. Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion

- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Industries

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche Est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 8.A. Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants</p> <p>MENM. 8.B. . Encourager un nautisme durable accessible à tous</p> <p>MENM. 8.D. Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique</p> <p>MENM. 8.E. Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-II-2. Adapter les formations aux besoins spécifiques des filières maritimes et notamment ceux des industries navales et nautiques</p> <p>NAMO. DE-OSE-VI-1. Conforter la place de la façade NAMO dans le domaine des industries navales et nautiques, performantes environnementalement et énergétiquement.</p> <p>NAMO. DE-OSE-VI-2. Soutenir la filière de déconstruction des bateaux civils et militaires (plaisance hors d'usage (BPHU)) (transport des bateaux vers les centres de déconstruction, recherche sur la valorisation des déchets)</p>

	<p>NAMO. DE-OSE-X-1. Mettre en réseau tous les acteurs de la façade NAMO et des façades voisines au service du développement de filières d'excellence des biotechnologies propres à la façade</p> <p>NAMO. DE-OSE-X-2. Investir et soutenir l'innovation notamment pour les niveaux de maturité technologique intermédiaires (ceux positionnés entre la recherche académique, et la recherche industrielle et la mise sur le marché) en vue de la création d'une filière industrielle durable</p> <p>NAMO. RF-OSE-III-1. Promouvoir les entreprises françaises, fleurons de l'économie maritime (dont navales et nautiques) et leur savoir-faire à l'international</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 4.1.1. Pérenniser la façade sud-atlantique comme leader international dans le secteur de la glisse</p> <p>SA. 4.1.2. Conforter les filières de construction navale et nautique d'excellence sur le territoire, notamment en favorisant l'innovation et la différenciation dans l'offre de produit</p> <p>SA. 4.1.3. Encourager l'intégration des enjeux de la transition écologique dès la phase de conception des navires</p> <p>SA. 4.1.4. Accompagner le développement de l'économie circulaire et de la filière locale de déconstruction des bateaux de plaisance</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. P.2. Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (transport des bateaux vers les centres de déconstruction, recherche sur la valorisation des déchets).</p> <p>MED. P.3. Favoriser le développement concerté des industries nautiques et navales vers des filières d'excellence</p> <p>MED. P.4. Maintenir et valoriser les métiers des industries nautiques et navales et assurer leur attractivité.</p> <p>MED. O.6. Soutenir la structuration d'une filière de biotechnologies bleues, permettant notamment une valorisation de la biomasse.</p> <p>MED. V.3. Accompagner la mise en place de filières d'approvisionnement de carburants plus propres (GNL et hydrogène) et de moyens de propulsion alternatifs (hybride, électrique, solaire ou vent) et favoriser leur utilisation.</p>

Les objectifs environnementaux :

- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.

Les critères BEE :

- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Production d'électricité

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 5A. Identifier 1 500 à 2 400 km² de zones potentielles d'implantation de l'éolien sur la façade maritime, dont 300 km² pour un projet d'1 GW au large de la Normandie à lancer par un appel d'offres en 2020</p> <p>MEMN. 5B. Concorder le développement de l'ensemble des projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial</p> <p>MEMN. 5C. Favoriser le développement de filières EMR structurées et génératrices d'emploi à l'échelle de la façade maritime</p> <p>MEMN. 5D. Encourager les expérimentations pour l'ensemble des technologies EMR et leur raccordement</p> <p>MEMN. 13.D. Communiquer au grand public les enjeux liés à la production d'énergie et à l'implantation des Énergies Marines Renouvelables</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-IV-1. Développer d'ici à 2030 au sein des zones de vocation, la production d'énergies marines renouvelables en application de la programmation pluriannuelle de l'énergie, en veillant à la planification des capacités de raccordement et en favorisant leur mutualisation.</p> <p>NAMO. DE-OSE-IV-2. Promouvoir une filière industrielle et une recherche performantes et ancrées au sein des territoires régionaux (dont portuaires), au service des projets locaux, nationaux et internationaux.</p>
<p>Façade Sud Atlantique</p>	<p>SA. 5.1.1. Identifier les zones propices en mer en intégrant les incidences potentielles à terre et en mer et en l'articulant avec les filières de production primaire</p> <p>SA. 5.1.2. Développer une filière structurée à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, génératrice d'emploi</p> <p>SA. 5.2.1. Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens.</p>

Façade Méditerranée

MED. K1. Favoriser le développement de filières structurées à l'échelle de la façade génératrices d'emploi (éolien flottant, énergie thermique des mers, hydrolien, thalassothermie, etc.).

MED. K2. Soutenir la formation pour les besoins très spécifiques à la chaîne de la valeur des filières EMR (recherche, ingénierie, fonctionnement, maintenance ...).

MED. K3. Assurer une mise en place des fermes éoliennes pilotes ; accumuler, harmoniser si possible et diffuser la connaissance et les retours d'expériences relatifs aux projets français comme étrangers, à l'ensemble des parties prenantes.

MED. K4. Favoriser l'implantation des premières fermes éoliennes commerciales et raccordements associés sur les zones à potentiel en prenant en compte les enjeux environnementaux, les activités socio-économiques existantes, les projets de développement portuaire et le suivi des fermes éoliennes pilotes.

MED. K5. Favoriser les recherches, l'innovation technologique et environnementale et les expérimentations de co-activités entre éoliennes et aquaculture notamment.

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. et MED. A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers.
- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE02. et MED. E2. Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser).
- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE03. et MED. E3. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale.
- MEMN, NAMO. D07-OE02. Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques.

- MED. D07-A2. Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune.
- MED. D07-B2. Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques, présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)

Transport maritime et ports

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 7A. Créer un guichet unique portuaire pour simplifier la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres</p> <p>MEMN. 7B. Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux</p> <p>MEMN. 7C. Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré- et post-acheminement</p> <p>MEMN. 7F. Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches portuaires</p> <p>MEMN. 7G. Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets</p>
--	--

	<p>MEMN. 7H. Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique) par des infrastructures spécifiques</p> <p>MEMN. 7I. Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-V-1. Promouvoir la coordination des stratégies de tous les ports pour renforcer leur compétitivité, leur complémentarité ainsi que leur performance environnementale au sein de la façade et avec les façades voisines.</p> <p>NAMO. DE-OSE-V-2. Accompagner la transition énergétique et écologique de tous les ports de la façade (pêche, plaisance, commerce)</p> <p>NAMO. DE-OSE-V-3. Accompagner l’ambition du Grand port maritime Nantes-St-Nazaire de devenir un port de référence de la transition énergétique et écologique</p> <p>NAMO. RF-OSE-III-1. Promouvoir les entreprises françaises, fleurons de l’économie maritime (dont navales et nautiques) et leur savoir-faire à l’international</p>
<p>Façade Sud Atlantique</p>	<p>SA. 3.1.1. Favoriser la compétitivité et les synergies entre les ports de l’Atlantique</p> <p>SA. 3.1.2. Réaliser des schémas d’aménagements portuaires cohérents avec l’évolution des filières économiques et les enjeux écologiques et fonciers</p> <p>SA. 3.1.3. Améliorer les dessertes, les infrastructures, les services de transport de fret ferroviaire et fluvial et le cabotage</p> <p>SA. 3.1.4. Accompagner les grands ports, acteurs économiques, dans l’amélioration de leurs solutions logistiques maritimes et terrestres dans une perspective de développement industriel et économique des territoires</p>
<p>Façade Méditerranée</p>	<p>MED. L1. Conforter le positionnement des ports de commerce comme aménageur et gestionnaire intégré des espaces (logistiques, industriels et naturels), en lien avec les collectivités et les opérateurs ferroviaires et fluviaux (en s’appuyant sur l’intermodalité)</p> <p>MED. L2. Soutenir la co-construction, entre les ports de commerce, de projets de développement cohérents avec l’accroissement du trafic maritime et les politiques portées par les collectivités, notamment celles en faveur de la qualité de l’air et intégrant la dimension ville-port.</p> <p>MED. L3. Favoriser l’intégration de l’ensemble des ports de commerce dans l’axe Méditerranée-Rhône-Saône.</p> <p>MED. L4. Soutenir le développement d’un transport maritime hauturier durable et compétitif.</p> <p>MED. L5. Accompagner le développement de stratégies</p>

en faveur du cabotage côtier de passagers et de marchandises contribuant au désengorgement / à la fluidification du trafic routier.

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D02-OE01. Et MED. I1. Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE03. Et MED. H2. Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE04. Et MED. F2. Limiter les rejets dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D02-OE03. Et MED. I3. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés aux eaux et sédiments de ballast des navires.

Les critères BEE :

- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Occupation et gestion des espaces littoraux

Artificialisation des territoires et gestion des risques littoraux

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	MEMN. 15.A. Définir une stratégie territoriale de gestion du trait de côte et organiser le repositionnement des activités quotidiennes à 20, 40, 60 ans MEMN. 15.B. Prendre en compte l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte par les plans, programmes, schémas ou projets
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	NAMO. TE-OSE-I-1. Adapter les politiques d'aménagement à la remontée du niveau marin pour assurer la sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées

	<p>dans les zones basses et/ou soumises à l'érosion du trait de côte et au risque de submersion marine (en lien avec la stratégie nationale de gestion du trait de côte)</p> <p>NAMO. TE-OSE-I-5. Développer l'acculturation aux phénomènes d'évolution du trait de côte et aux risques littoraux</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 9.1.1. Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification</p> <p>SA. 9.1.2. Prendre en compte le lien terre-mer dans la gestion des risques naturels et favoriser la gestion souple (bassins de crues, marais et systèmes dunaires etc.)</p> <p>SA. 9.1.3. Développer la culture du risque (mieux informer les populations sur les risques inhérents à leur territoire)</p> <p>SA. 8.1.2. Favoriser une approche équilibrée de l'offre d'hébergement permettant de répondre à tous les besoins, notamment l'hébergement des saisonniers</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. W1. Améliorer la connaissance sur les conséquences du changement climatique et sur les risques, notamment de submersion marine.</p> <p>MED. W2. Accompagner les collectivités dans la définition d'un niveau de recomposition spatiale pertinent et l'adaptation des littoraux au changement climatique (recomposition des fronts de mer).</p> <p>MED. W3. Aider les collectivités à prendre en compte l'ensemble des risques naturels littoraux (érosion, submersion marine) dans leurs projets d'aménagement /aménagements.</p> <p>MED.W.4. Inciter à la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.</p> <p>MED.W.5. Concilier l'accès au foncier / aux quais pour les activités économiques littorales et maritimes avec le respect des règles relatives aux risques technologiques.</p>

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D05-OE01. Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées
- MEMN, NAMO, SA. D05-OE02. Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles* à ces apports.
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. Et MED A6. Limiter les pertes physiques d'habitats liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20m de profondeur

- MEMN, NAMO, SA. D07-OE03. Et MED A10. Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE01. Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports.
- MED A12 (D06-A10). Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi:

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE03. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale.

Les critères BEE:

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Protection et mise en valeur des milieux naturels, sites, paysages et patrimoines culturels

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 11.B. Sensibiliser les touristes et plaisanciers à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement</p> <p>MEMN. 13.A. Faire reconnaître le patrimoine fort des activités et métiers maritimes et littoraux</p> <p>MEMN. 13.C. Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. RF-OSE-I-1. Responsabiliser l'ensemble de la société aux problématiques de la mer et du littoral</p> <p>NAMO. TE-OSE-II-5. Préserver les sites et paysages et le patrimoine maritime</p> <p>NAMO. TE-OSE-II-6. Assurer pour le public l'accès libre et gratuit aux rivages de la mer et au littoral (sauf accès réglementés)</p> <p>NAMO. RF-OSE-I-2. Favoriser l'émergence d'une communauté maritime à l'échelle des territoires de la façade</p> <p>NAMO</p>

Façade Sud Atlantique	<p>SA. 11.1.1. Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles</p> <p>SA. 11.1.2. Contribuer à l'objectif national de préservation du tiers naturel littoral à l'horizon 2050</p> <p>SA. 11.2.1. Poursuivre l'entretien et la valorisation des sites caractéristiques du littoral et notamment le patrimoine culturel et paysager littoral moins connu</p> <p>SA. 11.2.2. Poursuivre la mise en œuvre de la servitude piétons le long du littoral et développer les sentiers du littoral, en tenant compte de l'évolution du trait de côte</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. R.3. Promouvoir une gestion intégrée des plages dans le respect des enjeux environnementaux et en intégrant les changements à venir.</p> <p>MED. S.1. Préserver les paysages emblématiques et les espaces naturels du littoral, en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique</p> <p>MED. S.2. Promouvoir et garantir des aménagements respectueux du patrimoine et du paysage et soutenir les dynamiques d'aménagement dans ce sens.</p> <p>MED. S.3. Valoriser l'ensemble des composantes du patrimoine méditerranéen, garant de l'identité des territoires.</p> <p>MED. T.1. Garantir aux piétons et personnes à mobilité restreinte un accès libre et gratuit à la mer et au littoral, sauf zones à accès réglementés et prenant en compte la fragilité des espaces.</p> <p>MED. T.2. Faciliter, au sein d'espaces déjà urbanisés / aménagés, l'accès au foncier, aux quais et aux cales pour les activités et industries maritimes.</p>

Les objectifs environnementaux :

- MED A8. Restaurer les petits fonds côtiers présentant une altération des fonctions écologiques
- MED. D06-A8 Nombre d'opérations de restauration écologique
- MED D06-A10. Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)
- MED D06-A10. Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE02. Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE04. Eviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)

- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Et MED. A7bis. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE10. Et MED. B1. Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (écosystèmes marins vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières.
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE02 et MED C2. Nombre d'espèces d'élasmobranches en danger critique d'extinction présentes dans les eaux métropolitaines françaises
- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE05. Et MED E5. Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. et MED. A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers.
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE02 et MED. A7. Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes.
- MEMN, NAMO, SA. D07-OE03. Et MED A10. Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE07. Et MED F1. Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre*, hors activités de dragage clapage.

Recherche, innovation et formation

Recherche et développement

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche est – Mer du Nord	<p>MEMN. 8.D. Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique</p> <p>MENM. 12.D. Assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux</p> <p>MENM. 12.E. Fédérer, organiser et diffuser la connaissance</p> <p>MENM. 12.G. Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues</p>
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest	<p>NAMO. DE-OSE-I-1. Soutenir la recherche et l'innovation axées sur les domaines maritimes au service notamment de l'industrie du futur mettant en réseau les acteurs avec les pôles de compétitivité et le réseau des universités et des établissements enseignement supérieur et de recherche sur l'ensemble des activités</p> <p>NAMO. DE-OSE-I-2. Accompagner les entreprises des</p>

	<p>filiales de l'économie bleue (nautique, pêche, aquaculture, plaisance, ...) notamment les PME, pour favoriser leur accès à la R&D et à l'innovation</p> <p>NAMO. DE-OSE-X-2. Investir et soutenir l'innovation notamment pour les niveaux de maturité technologique intermédiaires (ceux positionnés entre la recherche académique, et la recherche industrielle et la mise sur le marché) en vue de la création d'une filière industrielle durable</p> <p>NAMO. RF-OSE-II-1. Améliorer la connaissance des milieux marins sur l'ensemble de la façade NAMO (de la plaine abyssale à l'estran) et la connaissance des impacts des activités humaines et des effets potentiels du changement climatique sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral</p> <p>NAMO. RF-OSE-II-2. Soutenir la participation des acteurs NAMO dans les réseaux scientifiques et techniques européens et internationaux liés à la mer et au littoral</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 4.1.2. Conforter les filières de construction navale et nautique d'excellence sur le territoire, notamment en favorisant l'innovation et la différenciation dans l'offre de produit</p> <p>SA. 12.1.1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les interactions entre milieux et espèces</p> <p>SA. 12.1.2. Améliorer les connaissances sur les impacts des activités et leurs interactions entre elles</p> <p>SA. 12.1.3. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire</p> <p>SA. 12.2.1. Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs</p> <p>SA. 12.2.2. Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime</p> <p>SA. 12.2.3. Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données</p> <p>SA. 13.1.1. Développer la recherche et le développement technologique au sein des filières d'excellences</p> <p>SA. 13.1.2. Renforcer les synergies entre les acteurs et la reconnaissance des clusters régionaux</p> <p>SA. 13.2.1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale</p> <p>SA. 13.2.2. Développer une écologie industrielle territoriale auprès des entreprises portuaires</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. N.4. Favoriser la recherche et l'innovation pour développer de nouvelles pratiques et cultures d'espèces endémiques</p> <p>MED. O.1. Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les pôles de compétitivité, les pôles régionaux, les</p>

	<p>établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés.</p> <p>MED. O.3. Soutenir la structuration d'une filière d'ingénierie écologique (éco-conception des aménagements, restauration écologique, etc.).</p> <p>MED. P.1. Soutenir la recherche et l'innovation, notamment en matière d'éco-conception / éco-construction des navires, en lien avec les pôles de compétitivité, les établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés..</p> <p>MED. V.1. Dans le cadre de la transition écologique, énergétique et numérique, soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur du développement de l'économie bleue et veiller à diffuser les résultats aux professionnels.</p> <p>MED. V.2. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de la transition écologique et énergétique (développement d'équipements portuaires - branchement à quai - et des navires plus propres).</p>
--	---

Les critères BEE:

- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)

Formation maritime

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche est – Mer du Nord</p>	<p>MENM. 12.A. Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation</p> <p>MENM. 12.B. Augmenter le niveau de qualification des professions maritimes et littorales</p> <p>MENM. 12.C. Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral</p> <p>MENM. 12.G. Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues</p> <p>MENM. 13.B. Favoriser l'emploi maritime sur la façade Manche Est – Mer du Nord en le rendant plus attractif</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-II-1. Favoriser l'attractivité des métiers maritimes et notamment celle des métiers du nautisme, de la pêche, des aquacultures afin d'assurer le renouvellement des</p>

	<p>équipages et lever les freins à l'embauche</p> <p>NAMO. DE-OSE-II-2. Adapter les formations aux besoins spécifiques des filières maritimes et notamment ceux des industries navales et nautiques</p> <p>NAMO. DE-OSE-II-3. Former aux métiers de marin et à l'émergence des nouveaux métiers à terre et en mer, notamment ceux liés aux transitions écologique, énergétique et numérique</p>
Façade Sud Atlantique	<p>SA. 14.1.1. Adapter les formations aux besoins des entreprises, à la réalité des métiers de la mer et à l'évolution des filières maritimes</p> <p>SA. 14.1.2. Offrir des conditions de travail plus sûres et plus agréables</p> <p>SA. 14.1.3. Faciliter l'accès au travail et l'installation des nouveaux entrants</p> <p>SA. 14.1.4. Promouvoir les métiers de la mer</p> <p>SA. 14.2.1. Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable</p> <p>SA. 14.2.2. Optimiser les réseaux des partenaires (recherche, société, enseignement, sciences participatives)</p>
Façade Méditerranée	<p>MED. K.2. Soutenir la formation pour les besoins très spécifiques à la chaîne de la valeur des filières EMR (recherche, ingénierie, fonctionnement, maintenance ...).</p> <p>MED. M.5. Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio professionnels (pratiques innovantes, conduite d'entreprise, diversification d'activités ou réorientation professionnelle, évolutions réglementaires ...), au plus près des bassins d'emplois.</p> <p>MED. N.3. Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio-professionnels d'emplois (pratiques innovantes, conduite d'entreprise, diversification d'activités, évolutions réglementaires ...), au plus près des bassins d'emplois.</p> <p>MED. O.3. Soutenir la structuration d'une filière d'ingénierie écologique (éco-conception des aménagements, restauration écologique, etc.).</p> <p>MED. P.4. Maintenir et valoriser les métiers des industries nautiques et navales et assurer leur attractivité.</p> <p>MED. U.1. Favoriser les outils permettant la connexion entre l'offre et la demande d'emplois liés à l'économie maritime et à l'environnement marin.</p> <p>MED. U.2. Développer et consolider les dispositifs de formation au profit des différentes filières et de l'environnement marin.</p> <p>MED. U.3. Valoriser, favoriser et prioriser les savoir-faire (pacte générationnel permettant d'éviter une perte des compétences).</p>

Économie des territoires

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. DE-OSE-III-1. Promouvoir et accompagner le déploiement d'une économie maritime circulaire en NAMO</p> <p>NAMO. TE-OSE-II-2. Reconquérir une mixité sociale et générationnelle sur les îles et le littoral de la façade NAMO</p> <p>NAMO. TE-OSE-II-3. Conforter la place des îles du Ponant comme territoires pilotes dotés d'un droit à l'expérimentation pour la transition énergétique et écologique dans un cadre à définir par l'État</p> <p>NAMO. TE-OSE-II-4. Évaluer les effets des politiques terrestres sur les territoires maritimes avant leur mise en oeuvre (portée nationale ?)</p>
<p>Façade Méditerranée</p>	<p>MED. U.4. Promouvoir l'émergence et le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les activités maritimes et littorales.</p> <p>MED. V.4. Promouvoir l'économie circulaire.</p> <p>MED. V.5. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets.</p>

Sécurité et sûreté des espaces maritimes

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche Est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 10.A. Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports</p> <p>MEMN. 10.B. Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique</p>
<p>Façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p>	<p>NAMO. TE-OSE-I-2. Maintenir un haut niveau de sécurité et de sûreté maritimes dans le contexte d'un espace marin de plus en plus utilisé et partagé</p>
<p>Façade Sud Atlantique</p>	<p>SA. 10.1.1. Garantir une cohérence capacitaire en matière de lutte contre la pollution</p> <p>SA. 10.1.2. Augmenter la vigilance face au risque de pollution (liée aux navires) des écosystèmes sensibles</p> <p>SA. 10.2.1. Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer</p> <p>SA. 10.2.2. Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports</p> <p>SA. 10.3.1. Maintenir et adapter un dispositif de surveillance maritime selon un maillage resserré, interconnecté, et doté d'outils de surveillance performants</p>

intégrant les nouvelles technologies et la transition numérique
SA. 10.3.2. Adapter les outils de surveillance des espaces maritimes aux nouvelles technologies et à la transition numérique

Les critères BEE:

- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Mer

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

2 boulevard Allard

BP 78 749 - 44187 Nantes Cedex 4

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr